

PROCEDURE EN CAS DE COMPORTEMENT PREOCCUPANT en relation avec la consommation d'alcool et/ou d'autres psychotropes

Constat d'un problème, par exemple :
Changement de comportement et/ou d'humeur (repli sur soi, volubilité, agressivité,..) ; amplification de l'expression des émotions ; perte de contrôle (violence, perte d'équilibre, de mémoire, incontinence,..) ; changements physiques visibles (yeux rouges, haleine, prise ou perte de poids, hygiène négligée,..)

Ces situations, observables en général par tout le personnel du home, nécessitent une réaction de l'équipe. D'une part pour la santé du résident, d'autre part pour préserver le cadre de vie collectif (entraînement, agitation, etc.)

VOIR

choix

Entretien spontané avec le résident

Partager, faire part de son doute

Tout professionnel du home qui observe des signes préoccupants chez un résident s'entretient directement avec ce dernier ou délègue cet entretien à l'un de ses collègues formés dans ce domaine.

AGIR

Situation s'améliore ou représente un incident occasionnel

En colloque d'équipe

Un-e auxiliaire de vie

L'infirmière

Le médecin

La responsable

Si la situation s'est suffisamment améliorée suite à l'entretien, la procédure prend fin.

Note dans le journal de bord

Fin de la procédure

Si la situation s'avère complexe, un coordinateur est nommé (responsable, infirmière ou médecin)

Si au contraire, la situation nécessite un approfondissement, il s'agit de contacter le mini réseau.

COMMUNIQUER

Organiser une collecte d'observations auprès :
 - de la famille, du tuteur, de l'aumônier, ...
 - du réseau médico-social

Organiser un mini réseau en présence du résident (sauf contre indication)

Un retour régulier aux initiateurs de la démarche permet une reconnaissance de leur investissement d'une part, et, d'autre part, une cohérence de positionnement au sein de l'établissement.

PROFESSIONNEL DU HOME

MINI-RESEAU

Décider de la suite à donner à cette situation :

- Entretien (contenu, participants et convocation)
- Sanctions et soutien à mettre en place
- Cadre de vie individualisé
- Informations à transmettre à des relais extérieurs
- Fixer un délai et/ou un autre rendez-vous d'évaluation

L'entretien se conclut par un contrat passé entre le résident, l'équipe du home, les professionnels de santé externes, la famille ou le tuteur si nécessaire, qui fixent ensemble les objectifs et les moyens pour les réaliser ainsi que le délai et le mode d'évaluation.

La situation évolue positivement
Les signes préoccupants s'atténuent

La situation ne s'améliore pas
Refus d'un soutien spécialisé
Le cadre de vie n'est pas respecté

La suite des opérations se fait toujours en lien avec le mini-réseau.

Entretien d'évaluation :
encourager le maintien, valoriser le changement, assouplir le cadre de vie

Entretien d'évaluation :
maintien ou adaptation du cadre, nouveau délai, décisions de rupture

L'entretien d'évaluation permet la reconnaissance de l'effort entrepris et maintient un cadre sécurisant.

Fin de la procédure
ou procédure de veille

Orienter vers un relais extérieur

Si la situation s'est suffisamment améliorée lors de l'évaluation, la procédure prend fin.

Nouveau délai

Si aucun contrat ne peut être mis en place par défaut de collaboration ou si le contrat n'est pas respecté, l'équipe du home peut prendre d'autres mesures (à définir).

Entretien d'évaluation :
encourager le maintien, assouplir le cadre de vie ou décision de rupture

Départ de l'établissement
pour une autre structure plus adaptée

Ne pas oublier de donner un retour sur l'évolution de la situation aux personnes qui ont signalé le problème